

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	176 472		176 472	97 169		79 303	81.61
Chiffre d'affaires NET	176 472		176 472	97 169		79 303	81.61
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 637	2 658		21	0.79
Autres produits			48	3		45	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			179 156	99 829		79 327	79.46
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			294 566	301 838		7 272	2.41
Impôts, taxes et versements assimilés			11 482	11 453		29	0.25
Salaires et traitements			23 573	22 382		1 190	5.32
Charges sociales			4 300	4 432		132	2.98
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 635	11 147		488	4.38
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				50 000		50 000	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			30	0		30	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			345 585	401 252		55 667	13.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			166 430	301 423		134 993	44.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	11 943		7 851		4 092	52.12
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	6 403 607		40 278		6 363 329	NS
Autres intérêts et produits assimilés (3)	396				396	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	6 415 945		48 129		6 367 817	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	58 033		167 432		109 399	65.34
Intérêts et charges assimilées (4)	21 021		7 049		13 972	198.23
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	79 054		174 481		95 427	54.69
2. Résultat financier (V-VI)	6 336 891		126 352		6 463 243	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 170 462		427 775		6 598 237	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 620		3 470 566		3 468 946	99.95
Produits exceptionnels sur opérations en capital	533 857		798 736		264 879	33.16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	535 477		4 269 302		3 733 825	87.46
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 164		3 954		2 790	70.56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	377 854		1 013 141		635 287	62.70
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	379 018		1 017 095		638 077	62.74
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	156 459		3 252 207		3 095 748	95.19
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	71 905		691 071		619 166	89.60
Total des produits (I+III+V+VII)	7 130 578		4 417 260		2 713 318	61.43
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	875 562		2 283 899		1 408 337	61.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 255 016		2 133 361		4 121 655	193.20

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Jean-Pierre VEILLERETTE

10, rue Henri Fabre Z.A. de PIC 09100 – PAMIERS

EURAUDIT

Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE

Commissaires aux Comptes inscrits à la Compagnie Régionale de Toulouse
du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse

« NOGA S.A.S. »

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Cabinet VEILLERETTE : 10, rue Henri Fabre ZA de Pic 09100 – PAMIERS Tel 05.61.60.44.75

Cabinet EURAUDIT : Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE Tel 05.61.22.47.70

« NOGA S.A.S. »

Société par actions simplifiée

Au capital de 12.062.328 €

22, rue de la Pomme

TOULOUSE (Haute-Garonne)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

« NOGA S.A.S. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société « NOGA S.A.S. »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « NOGA S.A.S. » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation, la cession et à la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

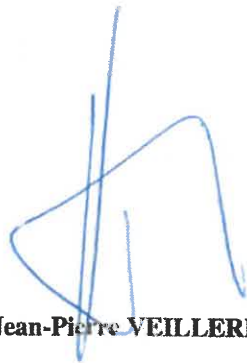
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

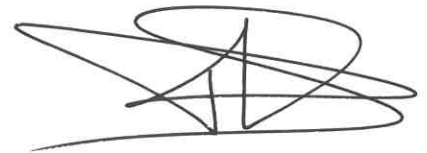
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulouse, le 21 juin 2023
Les commissaires aux comptes



Jean-Pierre VEILLERETTE



Pour la société « **EURAUDIT** »
L'un des gérants, **S. PELAT**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	93 339	93 339				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 807 574	16 698	3 790 876	3 796 638	5 762	0.15
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	54 862	14 496	40 366	34 739	5 627	16.20
	Immobilisations en cours	144 576		144 576	112 025	32 551	29.06
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	23 684 054	54 000	23 630 054	23 724 668	94 614	0.40	
Créances rattachées à des participations	468 010	98 466	369 545	479 874	110 329	22.99	
Autres titres immobilisés	10 363 212	3 000	10 360 212	9 207 104	1 153 108	12.52	
Prêts							
Autres immobilisations financières	70 000	70 000		4 750	4 750	100.00	
Total II	38 685 627	349 999	38 335 628	37 359 797	975 832	2.61	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 013 795	50 000	963 795	180 000	783 795	435.44
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				6 559	6 559	100.00
	Autres créances	133 413		133 413	51 962	81 451	156.75
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000		200 000		
Disponibilités	7 801 064		7 801 064	6 861 681	939 383	13.69	
Charges constatées d'avance (3)	4 116		4 116	5 420	1 304	24.06	
Total III	9 152 388	50 000	9 102 388	7 105 622	1 996 766	28.10	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	47 838 014	399 999	47 438 016	44 465 418	2 972 597	6.69	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

SOLUTEC CONSEILS EURAUDIT



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 062 328) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 062 328	12 062 328		
	Réserves				
	Réserve légale	1 234 612	1 234 612		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	25 772 510	27 282 007	1 509 497	5.53
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 255 016	2 133 361	4 121 655	193.20
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	45 324 466	42 712 308	2 612 158	6.12
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	159	433	274	63.34
	Emprunts et dettes financières diverses	1 999 975	1 026 587	973 388	94.82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 998	41 901	6 903	16.47
	Dettes fiscales et sociales	78 417	684 189	605 772	88.54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 113 550	1 753 110	360 439	20.56
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		47 438 016	44 465 418	2 972 597	6.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 113 550 1 753 110

SOLUTEC CONSEILS

EURAUDIT



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	176 472		176 472	97 169	79 303	81.61
Chiffre d'affaires NET	176 472		176 472	97 169	79 303	81.61
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 637	2 658	21	0.79
Autres produits			48	3	45	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			179 156	99 829	79 327	79.46
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			294 566	301 838	7 272	2.41
Impôts, taxes et versements assimilés			11 482	11 453	29	0.25
Salaires et traitements			23 573	22 382	1 190	5.32
Charges sociales			4 300	4 432	132	2.98
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 635	11 147	488	4.38
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				50 000	50 000	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			30	0	30	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			345 585	401 252	55 667	13.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			166 430	301 423	134 993	44.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	11 943	7 851	4 092	52.12
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	6 403 607	40 278	6 363 329	NS
Autres intérêts et produits assimilés (3)	396		396	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 415 945	48 129	6 367 817	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	58 033	167 432	109 399	65.34
Intérêts et charges assimilées (4)	21 021	7 049	13 972	198.23
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	79 054	174 481	95 427	54.69
2. Résultat financier (V-VI)	6 336 891	126 352	6 463 243	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 170 462	427 775	6 598 237	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 620	3 470 566	3 468 946	99.95
Produits exceptionnels sur opérations en capital	533 857	798 736	264 879	33.16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	535 477	4 269 302	3 733 825	87.46
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 164	3 954	2 790	70.56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	377 854	1 013 141	635 287	62.70
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	379 018	1 017 095	638 077	62.74
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	156 459	3 252 207	3 095 748	95.19
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	71 905	691 071	619 166	89.60
Total des produits (I+III+V+VII)	7 130 578	4 417 260	2 713 318	61.43
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	875 562	2 283 899	1 408 337	61.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 255 016	2 133 361	4 121 655	193.20

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 47 438 015.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 176 471.55 Euros et dégageant un bénéfice de 6 255 016.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	93 339		
TOTAL	93 339		
Constructions sur sol propre	3 750 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	57 574		
Matériel de transport	18 631		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 731		11 500
Immobilisations corporelles en cours	112 025		32 551
TOTAL	3 962 961		44 051
Autres participations	24 303 723		21 233
Autres titres immobilisés	9 210 104		2 094 348
Prêts, autres immobilisations financières	70 000		
TOTAL	33 583 827		2 115 581
TOTAL GENERAL	37 640 127		2 159 632

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			93 339	
TOTAL			93 339	
Constructions sur sol propre			3 750 000	
Installations générales agencements aménagements constr.			57 574	
Matériel de transport			18 631	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 231	
Immobilisations corporelles en cours			144 576	
TOTAL			4 007 012	
Autres participations		172 892	24 152 064	
Autres titres immobilisés		941 240	10 363 212	
Prêts, autres immobilisations financières			70 000	
TOTAL		1 114 132	34 585 276	
TOTAL GENERAL		1 114 132	38 685 627	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	93 339			93 339
Installations générales agencements aménagements constr.	10 936	5 762		16 698
Matériel de transport	5 453	3 727		9 180
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 170	2 146		5 316
TOTAL	19 559	11 635		31 194
TOTAL GENERAL	112 898	11 635		124 533

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 762				
Matériel de transport	3 727				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 146				
TOTAL	11 635				
TOTAL GENERAL	11 635				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	54 000				54 000
Sur autres immobilisations financières	113 432	58 033			171 466
Sur stocks et en cours	50 000				50 000
TOTAL	217 432	58 033			275 466
TOTAL GENERAL	217 432	58 033			275 466
Dont dotations et reprises financières		58 033			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	468 010	0	468 010
Autres immobilisations financières	70 000		70 000
Divers état et autres collectivités publiques	2 334	2 334	
Groupe et associés	131 079	131 079	
Charges constatées d'avance	4 116	4 116	
TOTAL	675 539	137 529	538 010



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	159	159		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 998	34 998		
Personnel et comptes rattachés	2 487	2 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 700	1 700		
Impôts sur les bénéfices	71 905	71 905		
Autres impôts taxes et assimilés	2 326	2 326		
Groupe et associés	1 999 975	1 999 975		
TOTAL	2 113 550	2 113 550		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 999 975			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	12 062 328			12 062 328

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	93 339	
Total général	93 339	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Des tests de dépréciations sont mis en œuvre chaque année pour s'assurer de la correcte valorisation des titres de participation.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 334
Total	2 334

Détail des produits à recevoir

	Montant
AUTRES CREANCES	
- Plafonnement VA 2022	2 334
Total	2 334

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	159
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 428
Dettes fiscales et sociales	5 517
Total	32 103



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	
- Honoraires	26 428
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Congés payés	3 191
- Taxes sur les salaires	2 087
- Taxe sur les véhicules de sociétés	213
- Taxe d'apprentissage	25
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	
- Frais bancaires	159
Total	32 103

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 116
Total	4 116



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE			
- Assurances	4 116		
Total	4 116		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		23 684 054	
Créances rattachées à des participations		468 010	
Autres créances		34 031	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	58 033	6 415 550
Dont entreprises liées	58 033	6 415 550

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		9 702 000
Engagement d'investissement fonds ABENEX V Au 31/12/22 l'invest. s'élève à 1.035 k€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ABENEX Value Au 31/12/22 l'investissement s'élève à 430 K€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ECP II Au 31/12/22 l'investissement s'élève à 3.150 k€	5 000 000	
Engagement d'investissement fonds ABENEX VI Au 31/12/22 l'investissement s'élève à 372 k€	800 000	
Cautionnement solidaire auprès du CA au titre d'emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 2.510 K€	502 000	
par la SAS PH OCCITANIE de 8.400 K€	1 400 000	
Total (1)		9 702 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagements reçus

Aux termes de la convention de garantie en lien avec le contrat de cession d'actions de la société DS EVENTS, le cédant s'engage à indemniser la société NOGA à hauteur de 30% de tout dommage résultant d'une insuffisance d'actif, d'une augmentation de passif ou d'une inexactitude portant sur les comptes du 31/12/2018.



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société NOGA
31000 TOULOUSE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SDE FLOMAR SPAIN IMMO	2 998 000	1 624 516	100.00	2 998 000	2 998 000			54 000	50 683		
- SAS INVEST UN EUROA 2	1 489 003	157 334	81.16	1 314 327	1 314 327			184 237	153 100		
- SCI MAYEN	1 000	95 228	70.00	700	700	155 237		62 172 333	67 996		
- SAS EUROPA GROUP	1 080 704	35 379 874	64.04	19 217 025	19 217 025			1 188 176	14 361 266	6 403 607	
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS DS EVENTS 31/12/2021	50 000	558 218	30.00	54 000	54 000	312 774		230 228	177 611		
- SAS PH OCCITANIE 31/12/2021	600 000	69 678	20.00	100 000	100 000		1 902 000	1 191 646	24 372		
- AIR MIDI CENTRE 31/12/2021	23 300	567 615	12.88	3 000	3 000	70 000			84 785		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											
- françaises				10 360 213	10 360 213						

B. Renseignements globaux:

La société NOGA détient des participations inférieures à 10% dans des sociétés pour un montant de 10.360.213 euros.



NOGA

Société par actions simplifiée au capital de 12.062.328 euros
Siège social : 22 rue de la Pomme, 31000 Toulouse
501 326 771 R.C.S. Toulouse

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt-neuf juin,
à 11h30.

(.../...)

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'assemblée générale, sur proposition du Président, **décide** d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui se solde par un bénéfice de 6.255.016 euros, de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice (Bénéfice) : 6.255.016 €

Soit un bénéfice distribuable de : 6.255.016 €

Affectation proposée :

Report à nouveau 6.255.016 €

TOTAL : 6.255.016 €

L'assemblée générale **constate** qu'en conséquence de cette affectation, le compte report à nouveau passera de 25.772.510 euros à 32.027.526 euros.

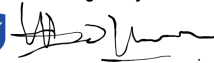
L'assemblée générale **prend acte**, enfin, de ce que le montant des dividendes versés au titre des trois précédents exercices se répartit de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement fiscal prévu à l'article 158 du Code général des impôts :

Exercice	Actions détenues par des personnes physiques	Actions détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à l'abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement
Dividendes distribués en 2022	12.062.328	0	3.642.858 €	0 €
Dividendes distribués en 2021	12.062.328	0	3.000.000 €	0 €
Dividendes distribués en 2020	12.062.328	0	1.500.000 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(.../...)

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:

 660B7597B61543F...

Monsieur Marc DONCIEUX

Président

NOGA

22 RUE DE LA POMME

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

SIRET : 50132677100034





COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

DETAILS DES COMPTES

- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

TABLEAUX FISCAUX

- *Liasse 2065*
- *Liasses 2050 à 2059-G*
- *Liasse 2067*

ANNEXES FISCALES

- *Annexes fiscales*



RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société NOGA
22 RUE DE LA POMME
31000 TOULOUSE

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	47 438 016 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	176 472 Euros
- Résultat net comptable,	6 255 016 Euros

Fait à BALMA
Le 03/05/2023

SOLUTEC CONSEILS représentée par
Vincent BONJOUR Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	93 339	93 339					
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	3 807 574	16 698	3 790 876	3 796 638	5 762	0.15	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	54 862	14 496	40 366	34 739	5 627	16.20	
	Immobilisations en cours	144 576		144 576	112 025	32 551	29.06	
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	23 684 054	54 000	23 630 054	23 724 668	94 614	0.40		
Créances rattachées à des participations	468 010	98 466	369 545	479 874	110 329	22.99		
Autres titres immobilisés	10 363 212	3 000	10 360 212	9 207 104	1 153 108	12.52		
Prêts								
Autres immobilisations financières	70 000	70 000		4 750	4 750	100.00		
Total II	38 685 627	349 999	38 335 628	37 359 797	975 832	2.61		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	1 013 795	50 000	963 795	180 000	783 795	435.44	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés				6 559	6 559	100.00	
	Autres créances	133 413		133 413	51 962	81 451	156.75	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000		200 000			
Disponibilités	7 801 064		7 801 064	6 861 681	939 383	13.69		
Charges constatées d'avance (3)	4 116		4 116	5 420	1 304	24.06		
Total III	9 152 388	50 000	9 102 388	7 105 622	1 996 766	28.10		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	47 838 014	399 999	47 438 016	44 465 418	2 972 597	6.69		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 062 328) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 062 328		12 062 328			
	Réserves						
	Réserve légale	1 234 612		1 234 612			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	25 772 510		27 282 007		1 509 497	5.53
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 255 016		2 133 361		4 121 655	193.20
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	45 324 466		42 712 308		2 612 158	6.12	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	159		433		274	63.34
	Emprunts et dettes financières diverses	1 999 975		1 026 587		973 388	94.82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 998		41 901		6 903	16.47	
Dettes fiscales et sociales	78 417		684 189		605 772	88.54	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 113 550		1 753 110		360 439	20.56
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	47 438 016		44 465 418		2 972 597	6.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 113 550

1 753 110

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 47 438 015.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 176 471.55 Euros et dégageant un bénéfice de 6 255 016.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	93 339		
TOTAL	93 339		
Constructions sur sol propre	3 750 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	57 574		
Matériel de transport	18 631		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 731		11 500
Immobilisations corporelles en cours	112 025		32 551
TOTAL	3 962 961		44 051
Autres participations	24 303 723		21 233
Autres titres immobilisés	9 210 104		2 094 348
Prêts, autres immobilisations financières	70 000		
TOTAL	33 583 827		2 115 581
TOTAL GENERAL	37 640 127		2 159 632

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			93 339	
TOTAL			93 339	
Constructions sur sol propre			3 750 000	
Installations générales agencements aménagements constr.			57 574	
Matériel de transport			18 631	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 231	
Immobilisations corporelles en cours			144 576	
TOTAL			4 007 012	
Autres participations		172 892	24 152 064	
Autres titres immobilisés		941 240	10 363 212	
Prêts, autres immobilisations financières			70 000	
TOTAL		1 114 132	34 585 276	
TOTAL GENERAL		1 114 132	38 685 627	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	93 339			93 339
Installations générales agencements aménagements constr.	10 936	5 762		16 698
Matériel de transport	5 453	3 727		9 180
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 170	2 146		5 316
TOTAL	19 559	11 635		31 194
TOTAL GENERAL	112 898	11 635		124 533

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 762				
Matériel de transport	3 727				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 146				
TOTAL	11 635				
TOTAL GENERAL	11 635				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	54 000				54 000
Sur autres immobilisations financières	113 432	58 033			171 466
Sur stocks et en cours	50 000				50 000
TOTAL	217 432	58 033			275 466
TOTAL GENERAL	217 432	58 033			275 466
Dont dotations et reprises financières		58 033			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	468 010	0	468 010
Autres immobilisations financières	70 000		70 000
Divers état et autres collectivités publiques	2 334	2 334	
Groupe et associés	131 079	131 079	
Charges constatées d'avance	4 116	4 116	
TOTAL	675 539	137 529	538 010

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	159	159		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 998	34 998		
Personnel et comptes rattachés	2 487	2 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 700	1 700		
Impôts sur les bénéfices	71 905	71 905		
Autres impôts taxes et assimilés	2 326	2 326		
Groupe et associés	1 999 975	1 999 975		
TOTAL	2 113 550	2 113 550		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 999 975			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	12 062 328			12 062 328

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	93 339	
Total général	93 339	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Des tests de dépréciations sont mis en œuvre chaque année pour s'assurer de la correcte valorisation des titres de participation.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 334
Total	2 334

Détail des produits à recevoir

	Montant
AUTRES CREANCES	
- Plafonnement VA 2022	2 334
Total	2 334

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	159
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 428
Dettes fiscales et sociales	5 517
Total	32 103

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	
- Honoraires	26 428
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Congés payés	3 191
- Taxes sur les salaires	2 087
- Taxe sur les véhicules de sociétés	213
- Taxe d'apprentissage	25
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	
- Frais bancaires	159
Total	32 103

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 116
Total	4 116

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE			
- Assurances	4 116		
Total	4 116		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		23 684 054	
Créances rattachées à des participations		468 010	
Autres créances		34 031	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	58 033	6 415 550
Dont entreprises liées	58 033	6 415 550

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		9 702 000
Engagement d'investissement fonds ABENEX V Au 31/12/22 l'invest. s'élève à 1.035 k€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ABENEX Value Au 31/12/22 l'investissement s'élève à 430 K€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ECP II Au 31/12/22 l'investissement s'élève à 3.150 k€	5 000 000	
Engagement d'investissement fonds ABENEX VI Au 31/12/22 l'investissement s'élève à 372 k€	800 000	
Cautionnement solidaire auprès du CA au titre d'emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 2.510 K€	502 000	
par la SAS PH OCCITANIE de 8.400 K€	1 400 000	
Total (1)		9 702 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagements reçus

Aux termes de la convention de garantie en lien avec le contrat de cession d'actions de la société DS EVENTS, le cédant s'engage à indemniser la société NOGA à hauteur de 30% de tout dommage résultant d'une insuffisance d'actif, d'une augmentation de passif ou d'une inexactitude portant sur les comptes du 31/12/2018.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société NOGA
31000 TOULOUSE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SDE FLOMAR SPAIN IMMO	2 998 000	1 624 516	100.00	2 998 000	2 998 000			54 000	50 683		
- SAS INVEST UN EUROA 2	1 489 003	157 334	81.16	1 314 327	1 314 327				153 100		
- SCI MAYEN	1 000	95 228	70.00	700	700	155 237		184 237	67 996		
- SAS EUROPA GROUP	1 080 704	35 379 874	64.04	19 217 025	19 217 025			62 172 333	14 361 266	6 403 607	
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS DS EVENTS 31/12/2021	50 000	558 218	30.00	54 000		312 774		1 188 176	177 611		
- SAS PH OCCITANIE 31/12/2021	600 000	69 678	20.00	100 000	100 000		1 902 000	230 228	24 372		
- AIR MIDI CENTRE 31/12/2021	23 300	567 615	12.88	3 000		70 000		1 191 646	84 785		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											
- françaises				10 360 213	10 360 213						

B. Renseignements globaux:

La société NOGA détient des participations inférieures à 10% dans des sociétés pour un montant de 10.360.213 euros.



DETAILS DES COMPTES

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	93 339		93 339			
28010000 AMORT IMMOB INCORPORELE	93 339		93 339			
CONSTRUCTIONS	3 790 876		3 796 638		5 762	0.15
21310000 IMMEUBLE	3 750 000		3 750 000			
21350000 AGENCEMENT LOGE GARDIEN	57 574		57 574			
28135000 AMORT.AGENC.CONSTRUCT.	16 698		10 936		5 762	52.69
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 366		34 739		5 627	16.20
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	18 631		18 631			
21840000 MOBILIER LOGE GARDIEN	8 281		8 281			
21840100 MOBILIER	27 950		16 450		11 500	69.91
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	9 180		5 453		3 727	68.35
28184000 AMORT. MOBILIER LOGE	4 828		3 170		1 658	52.30
28184010 AMORT MOBILIER	488				488	
IMMOBILISATIONS EN COURS	144 576		112 025		32 551	29.06
23100000 IMMO.CORPOREL. EN COURS	65 000		65 000			
23110000 IMMO EN COURS TRAVAUX	27 776		27 776			
23120000 IMMO EN COURS MOBILIER	51 800		19 249		32 551	169.10
AUTRES PARTICIPATIONS	23 630 054		23 724 668		94 614	0.40
26110000 TITRES PARTICIPATION EG	19 217 025		19 217 025			
26110100 TITRES INVEST IN EUROPA 1	1		50 001		50 000	100.00
26110200 TITRES INVEST IN EUROPA 2	1 314 327		1 358 941		44 614	3.28
26111200 TITRES SL IMMO SPAIN	2 998 000		2 998 000			
26115000 ACTIONS DS EVENTS	54 000		54 000			
26150000 SCI MAYEN	700		700			
26170000 TITRES SAS PH OCCITANIE	100 000		100 000			
29611500 PROV. DEPRECIATION DS EVENTS	54 000		54 000			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	369 545		479 874		110 329	22.99
26711500 CREANCE PARTICIPATION SCI MAYE	155 237		151 990		3 247	2.14
26711700 CREANCE PARTICIPATION DS EVENT	312 774		332 788		20 014	6.01
26780000 INT.COURUS S/CREANCE PART			40 278		40 278	100.00
29671170 PROV. DEPRE. CREANCE DS EVENTS	98 466		45 182		53 284	117.93
AUTRES TITRES IMMOBILISES	10 360 212		9 207 104		1 153 108	12.52
27110000 TITRES SASP STADE TOULOUSAIN R	199 990		202 000		2 010	1.00
27111120 AUTRES TITRES IMMOBILISES			281 230		281 230	100.00
27111130 TITRES SAS MEERO	53 488		53 488			
27111140 TITRES SAS NOPTRACK	5 000		5 000			
27111160 PARTS AIR MIDI CENTRE	3 000		3 000			
27111170 TITRES TROPEE	100 008		100 008			
27111180 ACTIONS TC HOLDING	3 348				3 348	
27180010 FONDS ABENEX V	61 000		20 000		41 000	205.00
27180020 TITRES ABENEX VALUE	430 000		400 000		30 000	7.50
27180030 FONDS ECP II	3 150 000		2 160 000		990 000	45.83
27180040 ABENEX VI	372 000				372 000	
27311000 CONTRAT CAPITALISATION AXA	5 985 379		5 985 379			
29711116 PROV. DEPRE. PART AMC	3 000		3 000			

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 750	4 750	100.00
27611600 CREANCE AIR MIDI CENTRE	70 000	70 000		
29761160 PROV. DEP. CREANCE AMC	70 000	65 250	4 750	7.28
Total II	38 335 628	37 359 797	975 832	2.61
MARCHANDISES	963 795	180 000	783 795	435.44
37100000 STOCK	1 013 795	230 000	783 795	340.78
39700000 PROV.DEP.MARCHANDISES	50 000	50 000		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		6 559	6 559	100.00
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR		6 559	6 559	100.00
AUTRES CREANCES	133 413	51 962	81 451	156.75
44870000 ETAT PDUITS A RECEVOIR	2 334	24 441	22 107	90.45
45511000 C/C INVEST IN EUROPA	34 031	27 521	6 510	23.66
45519000 C/C TC HOLDING	96 652		96 652	
45580000 ASSOCIES INTERETS COURUS	396		396	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	
50300000 VAL.MOBILIERES PLACEMENT	200 000		200 000	
DISPONIBILITES	7 801 064	6 861 681	939 383	13.69
51210000 HSBC COMPTE6133334	7 801 064	6 861 681	939 383	13.69
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 116	5 420	1 304	24.06
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	4 116	5 420	1 304	24.06
Total III	9 102 388	7 105 622	1 996 766	28.10
TOTAL GENERAL	47 438 016	44 465 418	2 972 597	6.69

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL	12 062 328		12 062 328			
10110000 CAPITAL APPELE VERSE	12 062 328		12 062 328			
RESERVE LEGALE	1 234 612		1 234 612			
10611000 RESERVE LEGALE	1 234 612		1 234 612			
REPORT A NOUVEAU	25 772 510		27 282 007		1 509 497	5.53
11000000 REPORT A NOUVEAU	25 772 510		27 282 007		1 509 497	5.53
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	6 255 016		2 133 361		4 121 655	193.20
Total I	45 324 466		42 712 308		2 612 158	6.12
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	159		433		274	63.34
51860000 INTERETS A PAYER	159		433		274	63.34
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 999 975		1 026 587		973 388	94.82
45540000 C/C M DONCIEUX MARC	1 000 309		513 618		486 691	94.76
45550000 C/C MME DONCIEUX FLORENCE	999 667		512 969		486 698	94.88
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34 998		41 901		6 903	16.47
40100000 FOURNISSEURS FRANCE	8 571		20 397		11 826	57.98
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	26 428		21 504		4 924	22.90
DETTES FISCALES ET SOCIALES	78 417		684 189		605 772	88.54
42820000 CONGES A PAYER	2 487		1 503		984	65.49
43100000 SECURITE SOCIALE	518		385		133	34.55
43702000 AXA MUTUELLE	367		343		23	6.83
43703000 RETRAITE APICIL	111		108		3	2.59
43708000 ADESATT			2		2	100.00
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	704		389		315	80.82
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICE	71 905		679 071		607 166	89.41
44860000 ETAT AUTRES CH. A PAYER	2 300		2 200		100	4.55
44862000 CHARGE A PAYER - TAXE APPRENTI	26		150		124	82.62
44863000 CHARGE A PAYER - FORMATION			39		39	100.00
Total IV	2 113 550		1 753 110		360 439	20.56
TOTAL GENERAL	47 438 016		44 465 418		2 972 597	6.69

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	176 472		97 169		79 303	81.61
70880000 PRODUITS ANNEXES	176 472		97 169		79 303	81.61
Chiffre d'affaires NET	176 472		97 169		79 303	81.61
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	2 637		2 658		21	0.79
79100000 TRANSF.CHGES D'EXPLOIT. AV NAT	2 637		2 622		15	0.56
79110000 TRANSF.CHARG.TAX.			36		36	100.00
AUTRES PRODUITS	48		3		45	NS
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	48		3		45	NS
Total des Produits d'exploitation	179 156		99 829		79 327	79.46
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	294 566		301 838		7 272	2.41
60611000 EDF/GAZ	8 074		12 896		4 822	37.39
60612000 CARBURANT DUSTER	240		539		299	55.43
60630000 FOURN.ENTRET.PETIT EQUIP.	48		210		162	76.95
61520000 ENTRETIEN BIEN IMMOBILIER	16 394		24 950		8 557	34.29
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	204		152		52	34.14
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	4 785		4 766		19	0.39
62260000 HONORAIRES PAIE	329		410		81	19.74
62260100 HONORAIRES CAC	20 400		19 286		1 114	5.78
62260200 HONORAIRES JURIDIQUES	2 682		51 381		48 700	94.78
62260300 HONORAIRE EC CONSO	1 500		3 120		1 620	51.92
62260400 HONRAIRES EXPERT COMPTABLE	8 652		8 400		252	3.00
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	342		1 380		1 037	75.18
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	228 064		171 617		56 447	32.89
62740000 FRAIS BANCAIRES	2 852		2 730		121	4.45
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 482		11 453		29	0.25
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	2 087		1 987		100	5.03
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	154		150		4	2.72
63330000 PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	130		126		3	2.70
63511000 CFE	315		722		407	56.37
63512000 TAXES FONCIERES	8 583		8 255		328	3.97
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	213		213			
SALAIRES ET TRAITEMENTS	23 573		22 382		1 190	5.32
64110000 SALAIRES APPOINT.COMMIS.	19 952		19 370		582	3.01
64111000 SALAIRE AVT NATURE	2 637		2 622		15	0.56
64120000 CONGES PAYES	984		391		593	151.84
CHARGES SOCIALES	4 300		4 432		132	2.98
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	2 046		1 401		645	46.02
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	1 387		1 299		89	6.82
64530000 COTISATION RETRAITE	456		518		62	11.94
64540000 COTIS. AUX ASSEDIC			924		924	100.00
64580000 COTISATION ADESATT			2		2	100.00
64588000 CS/PROV CONGES PAYES	315		193		122	62.96
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	96		96			

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	11 635		11 147		488	4.38
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	11 635		11 147		488	4.38
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT			50 000		50 000	100.00
68173000 DOT.PROV.STOCKS &EN-COURS			50 000		50 000	100.00
AUTRES CHARGES	30		0		30	NS
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	30		0		30	NS
Total des Charges d'exploitation	345 585		401 252		55 667	13.87
Résultat d'exploitation	166 430		301 423		134 993	44.79
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	11 943		7 851		4 092	52.12
76160110 INTERET C/C MEETING LAB			3 288		3 288	100.00
76160700 INT C/C IIE	710		137		573	418.24
76160900 INTERET C/C SCI MAYEN	3 247		1 112		2 135	191.94
76161000 INT PRET DS EVENTS	7 986		3 314		4 672	140.97
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE	6 403 607		40 278		6 363 329	NS
76210000 REVENU OBLIGATION CONVERTIBLE			40 278		40 278	100.00
76211000 DIVIDENDE	6 403 607				6 403 607	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	396				396	
76800000 AUTRES PROD.FINANCIERS	396				396	
Total des Produits financiers	6 415 945		48 129		6 367 817	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	58 033		167 432		109 399	65.34
68662000 DOT.PROV.IMMO.FINANCIERES	58 033		167 432		109 399	65.34
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	21 021		7 049		13 972	198.23
66110100 INTERET C/C M DONCIEUX	10 517		3 558		6 960	195.62
66110200 INTERET C/C F DONCIEUX	10 503		3 491		7 013	200.88
Total des Charges financières	79 054		174 481		95 427	54.69
Résultat financier	6 336 891		126 352		6 463 243	NS
Résultat courant avant impôts	6 170 462		427 775		6 598 237	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 620		3 470 566		3 468 946	99.95
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	1 620		3 470 566		3 468 946	99.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	533 857		798 736		264 879	33.16
77560000 PDUITS CESSION IMMO FINANCIERE	533 857		798 736		264 879	33.16
Total des Produits exceptionnels	535 477		4 269 302		3 733 825	87.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 164		3 954		2 790	70.56
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	1 164		3 954		2 790	70.56



TABLEAUX FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société NOGA			22 RUE DE LA POMME		
SIRET	5	0	1	3	2 6 7 7 1 0 0 0 3 4
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées HOLDING			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		286 120	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		5 386	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SOLUTECH CONSEILS 12 RUE LOUIS RENAULT 31130 BALMA Tél: 05.82.74.10.03			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Cocher la case correspondante	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 15/03/2023	Lieu: TOULOUSE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Qualité et nom du signataire: DONCIEUX Florence		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis
2023**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	3 642 858	payées par un établissement chargé du service des titres
	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
			3 642 858
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)
			3 642 858

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
						Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 22 RUE DE LA POMME 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31 12 2022</u>		N-1 <u>31 12 2021</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	93 339	93 339				
	Frais de développement *						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 807 574	16 698	3 790 876	3 796 638		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles	54 862	14 496	40 366	34 739		
	Immobilisations en cours	144 576		144 576	112 025		
	Avances et acomptes						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						
	Autres participations	23 684 054	54 000	23 630 054	23 724 668		
	Créances rattachées à des participations	468 010	98 466	369 545	479 874		
	Autres titres immobilisés	10 363 212	3 000	10 360 212	9 207 104		
Prêts							
Autres immobilisations financières*	70 000	70 000		4 750			
TOTAL (II)	38 685 627	349 999	38 335 628	37 359 797			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements						
	En cours de production de biens						
	En cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 013 795	50 000	963 795	180 000		
	Avances et acomptes versés sur commandes						
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*				6 559		
	Autres créances (3)	133 413		133 413	51 962		
	Capital souscrit et appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	200 000		200 000			
DIVERS	Disponibilités	7 801 064		7 801 064	6 861 681		
	Charges constatées d'avance (3)*	4 116		4 116	5 420		
TOTAL (III)	9 152 388	50 000	9 102 388	7 105 622			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif* (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	47 838 014	399 999	47 438 016	44 465 418		

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 2022 En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :12....062....328.....)	DA	12 062 328	12 062 328
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 234 612	1 234 612
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	25 772 510	27 282 007
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 255 016	2 133 361
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	45 324 466	42 712 308
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	159	433
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 999 975	1 026 587
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 998	41 901
	Dettes fiscales et sociales	DY	78 417	684 189
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 113 550	1 753 110	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	47 438 016	44 465 418	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 113 550	1 753 110	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		433	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE	FF		
			FG	176 472	FH	FI	176 472	97 169
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	176 472	FK	FL	176 472	97 169	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	2 637	2 658	
	Autres produits (1) (11)				FQ	48	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	179 156	99 829
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	294 566	301 838	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	11 482	11 453	
	Salaires et traitements*				FY	23 573	22 382	
	Charges sociales (10)				FZ	4 300	4 432	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	11 635	11 147
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		50 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	30	0	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	345 585	401 252	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(166 430)	(301 423)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	11 943	7 851	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	6 403 607	40 278	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	396		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	6 415 945	48 129	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	58 033	167 432	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	21 021	7 049	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	79 054	174 481	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	6 336 891	(126 352)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6 170 462	(427 775)	

Désignation de l'entreprise : Société NOGA		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N	Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 620	3 470 566		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	533 857	798 736		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	535 477	4 269 302		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 164	3 954		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	377 854	1 013 141		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	379 018	1 017 095		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	156 459	3 252 207		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices *		HK	71 905	691 071		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 130 578	4 417 260		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	875 562	2 283 899		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	6 255 016	2 133 361		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 637	2 658		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9	
	aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Régularisations diverses		1 164	1 620		
Cessions immobilisations financières		377 854	533 857			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	93 339	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9			KJ	3 750 000	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1			KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants]	M2			KP	57 574	KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants]	M3			KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX	
		Matériel de transport *						KY	18 631	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	24 731	LC		LD	11 500
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH	112 025	LI		LJ	32 551	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	3 962 961	LO		LP	44 051	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	24 303 723	8V		8W	21 233		
Autres titres immobilisés						IP	9 210 104	IR		IS	2 094 348		
Prêts et autres immobilisations financières						IT	70 000	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	33 583 827	LR		LS	2 115 581		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	37 640 127	OH		OJ	2 159 632		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		3			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO	93 339	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	3 750 000	MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	57 574	MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM		MN	
		Matériel de transport						IV		MP	18 631	MQ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	36 231	MT		
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	144 576	NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III						IY		NG	4 007 012	NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7		
	Autres participations						IO		OX	172 892	OY	24 152 064	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	941 240	2C	10 363 212	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	70 000	
	TOTAL IV						I3		NJ	1 114 132	NK	34 585 276	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	1 114 132	OL	38 685 627	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	93 339	EL		EM		EN	93 339
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	93 339	RM		RN		RO	93 339
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	10 936	PW	5 762	PX		PY	16 698
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	5 453	QI	3 727	QJ		QK	9 180
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 170	QM	2 146	QN		QO	5 316
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	19 559	QV	11 635	QW		QX	31 194
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	112 898	QP	11 635	QQ		QR	124 533

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	
	- financières	UG	58 033	UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société NOGA

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	468 010	UM	0	UN	468 010			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	70 000	UV		UW	70 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 334		2 334				
	Groupe et associés (2)		VC	131 079		131 079					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	4 116		4 116					
	TOTAUX			VT	675 539	VU	137 529	VV	538 010		
RENVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	159		159					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	34 998		34 998						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 487		2 487						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 700		1 700						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	71 905		71 905					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 326		2 326						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 999 975		1 999 975						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 113 550	VZ	2 113 550					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 999 975			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main tax form table with columns for company name (Société NOGA), exercise year (2023), and various tax categories including Réintégrations (I), Déductions (II), and Résultat Fiscal (III). Rows include details on remuneration, charges, and tax adjustments, leading to a final fiscal result of 328 620.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	3 191
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTIONNEMENT DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	27282007	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 133 361		Dividendes	ZE	3 642 858						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	29415368		Report à nouveau	ZG	25 772 510						
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	29 415 368	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						33 906	SS	83 978				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		260 660	ST	217 860				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						294 566	ZJ	301 838				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						315	YW	722				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		11 167	9Z	10 731				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						11 482	YX	11 453				
								YY					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YZ					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						19 952	OB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						2.21 %	ZK	1.17 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	STADE TOULOUSAIN	2 010			2 010
	2	IEE 1	50 000			50 000
	3	IEE 2	44 614			44 614
	4	AUTRES TITRES	281 230			281 230
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)			
				⑦	⑧	⑨		⑩		
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
I - Immobilisations *	1	2 500	490	490						
	2	50 000								
	3	50 000	5 386			5 386				
	4	431 357	150 127	150 127						
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+						
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			150 617			5 386				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(A)	(B)		(C)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)					(ventilation par taux)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société NOGANéant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

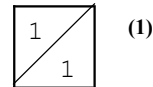
DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

16

Désignation de l'entreprise : Société NOGA		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société NOGA

ADRESSE (voie)

22 RUE DE LA POMME

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2062328

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

LALLEMAND DE MALEFETTE

Prénom(s)

FLORENCE

Nom marital

DONCIEUX

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

6 031 164

Naissance :

Date

040666

N° Département

Commune

Pays

CI

Adresse :

N°

22

Voie

Rue de la pomme

Code postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

DONCIEUX

Prénom(s)

MARC

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

6 031 164

Naissance :

Date

120364

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

FR

Adresse :

N°

22

Voie

Rue de la pomme

Code postal

Commune

TOULOUSE

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société NOGA

ADRESSE (voie) 22 RUE DE LA POMME

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SDE Dénomination FLOMAR SPAIN IMMO

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie AV DIAGONAL 640.6 A

Code postal Commune BARCELONA Pays ESPAGNE

Forme juridique SAS Dénomination INVEST IN EUROPA 2

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 81.16

Adresse : N° 19 Voie ALLEE JEAN JAURES

Code postal Commune TOULOUSE Pays France

Forme juridique SCI Dénomination MAYEN

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 70.00

Adresse : N° 22 Voie RUE DE LA POMME

Code postal Commune TOULOUSE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination EUROPA GROUP

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 64.04

Adresse : N° 19 Voie ALLEE JEAN JAURES

Code postal Commune TOULOUSE CEDEX Pays

Forme juridique SAS Dénomination DS EVENTS

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 30.00

Adresse : N° Voie CIRCUIT ALBI

Code postal Commune LE SEQUESTRE Pays

Forme juridique SAS Dénomination PH OCCITANIE

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 2 4 3 1 3 0 0 % de détention 20.00

Adresse : N° 625 Voie Avenue de la Saladelle

Code postal Commune SAINT-AUNES Pays France

Forme juridique SARL Dénomination AIR MIDI CENTRE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 12.88

Adresse : N° Voie ZAC Saint-Antoine

Code postal Commune Saint-Aunes Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

du 01/01/2022

Désignation de l'entreprise Société NOGA

Adresse 22 RUE DE LA POMME 31000 TOULOUSE

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑨) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire DONCIEUX Florence		A TOULOUSE le 15/03/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



ANNEXES FISCALES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société NOGA
Numéro SIRET du principal établissement	50132677100034
Code APE	6420Z
Adresse du siège social si différente	

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	328 620
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	42 500
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	286 120
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

Désignation de la société

Société NOGA

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a)	(b)
Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	% de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 2022															
Dénomination de l'entreprise : Société NOGA								Néant							
SIREN de l'entreprise		5	0	1	3	2	6	7	7	1	PME au sens communautaire		Cocher la case		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										Cocher la case					
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :															
SIREN de la société déclarante															
Dénomination de la société mère :															
SIREN de la société mère															
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)															
CREANCES REPORTABLES															
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2) cf n°2069-M-FC										6 000					
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen															
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris															
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME															
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC															
dont préfinancement															
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1					
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail										2					
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3					
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (article 244 quater Y du CGI)															
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE															
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise cf n°2079-FCE-FC															
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés cf n°2079-RS-FC															
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles cf n°2079-AV-FC															
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques cf n°2069-CI-FC															
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers cf n°2079-CINT-FC															
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC															
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (art. 220 sexdecies) cf 2079-RT-FC															
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate															
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale															
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice															
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES															
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse cf n°2079-RIP-FC															
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO															
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)															
Autre créances non reportables et non restituables															

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)**CRÉANCES REPORTABLES**

Crédit d'impôt pour investissement en Corse(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) (article 244 quater B bis du CGI) cf. n°2069A	
Autres créances reportables	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	

III - CAS PARTICULIERS**CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N**

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou année⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	Société NOGA	
Adresse	22 RUE DE LA POMME	31000 TOULOUSE
N° SIREN	501326771	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	176 472	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 × 0.5 %) ⁽²⁾	2	20 000
----------------------------------	---	---------	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes ⁽³⁾	3	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁽⁵⁾	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	20 000

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 0.5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 déc. 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 0.5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

(5) Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁷⁾	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁸⁾		Excédents imputés ⁽⁹⁾		Excédents restant à imputer ⁽¹⁰⁾ (colonne 1 - colonne 3)
		1	2	3	4	
N-5		A	20 000	10		
N-4		B (A-10)	20 000	11		
N-3		C (B-11)	20 000	12		
N-2	10 000	D (C-12)	20 000	13	10 000	
N-1		E (D-13)	10 000	14		
				15	Total	10 000

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	
. Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	
. Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
. Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁽¹¹⁾	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	10 000
. Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ⁽¹²⁾	21	10 000
. Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ⁽¹³⁾ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	6 000

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁽¹⁴⁾

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
	Total	

(7) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

(8) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

(9) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(10) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

(11) Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

(12) Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

(13) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

(14) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	77 905
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	6 000
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25)	26	71 905
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹⁵⁾	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹⁶⁾ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹⁷⁾ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ⁽¹⁸⁾		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31)⁽¹⁹⁾			32

(15) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(16) Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(17) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

(18) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

(19) Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.